

# Vertical Eudois - Règlement intérieur 1/2

## Saison 2022-2023



Accès au mur d'escalade du Lycée :

Cours encadrés :

Adultes débutants : Lundi : 19h00 - 21h30

Enfants confirmés : Mercredi 17h30 - 19h15

Enfants débutants : Vendredi 18h00 - 19h30

Groupe performance : Lundi, Mercredi et Vendredi

Accès libre (minimum passeport jaune et module sécurité orange)

Mercredi : 19h15 - 21h30

Vendredi : 19h30 - 21h30 et Samedi 14h00 - 18h00

Accès au mur d'escalade du gymnase municipal :

Samedi 10h30 - 12h00 : microbes (7 - 8 ans)

Lundi 19h00 - 21h30 : Autres membres pour entraînement ou pour découverte du bloc

- L'accès aux murs est autorisé aux membres du club sous réserve que leur dossier d'inscription soit complet :
  - règlement de la cotisation annuelle et de la licence FFME
  - fiche d'inscription
  - certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade (en compétition si participation aux compétitions, même pour les opens interclubs) Attention : utilisez le certificat type de la FFME

Chaque membre du club reçoit une notice d'information concernant l'assurance liée à la licence FFME.

- Les pratiquants doivent au minimum être deux dans la salle (mesure de sécurité), dont un adulte responsable du créneau.
- Les débutants majeurs doivent obligatoirement être encadrés par les grimpeurs expérimentés (désignés comme responsables du créneau).
- Les licenciés autonomes ou confirmés (disposant du passeport jaune et du module de sécurité orange au minimum) pourront être présents sur tous les créneaux en accès libres.
- L'accès au mur se fait dans le respect des créneaux horaires mentionnés dans la convention d'utilisation du gymnase du Lycée Anguier, signée par la Région Normandie, la Commune de Eu, le lycée Anguier et l'association « Vertical Eudois ».
- **Les pratiquants s'engagent à respecter :**
  - les horaires et ne partir que lorsque le matériel utilisé a été rangé ou sur autorisation des encadrants.
  - le matériel, les structures et lieux d'escalade (gymnases / sites naturels).
- L'agencement des prises et des voies d'escalade, ne pourra être modifié que dans le respect de ce qui est mentionné dans la convention et sous la responsabilité des membres du bureau.

**Dispositions concernant les mineurs :**

- Les parents doivent être présents lors de l'inscription.
- Les parents doivent signer et remplir la fiche d'inscription
- **Afin de garantir la sécurité des mineurs, les parents devront être présents et reprendre leur(s) enfant(s) à la porte du gymnase en fin de séance.**

**Droit à l'image :**

Le club est susceptible de diffuser des images de ses membres sur les réseaux sociaux, le site internet ou dans les médias. Le membre (ou ses parents dans le cas d'un mineur) qui ne souhaiterait pas voir son image diffusée doit avertir le club par email ([vertical.eudois@gmail.com](mailto:vertical.eudois@gmail.com)) ET sur le dossier d'inscription.

## **Vertical Eudois - Règlement intérieur 2/2**

### **Option Créneau Performance - Engagement des parents et mineurs d'assiduité aux créneaux :**

Dans le cas où un adhérent souhaite participer aux compétitions, le club lui permettra un accès à différents créneaux afin de favoriser une progression dans les meilleures conditions. L'adhérent et le cas échéant ses parents s'engage(nt) donc à venir de façon assidue.

### **Matériel collectif :**

- Le matériel collectif du club (cordes, baudriers,...) ne pourra à aucun titre être l'objet d'une attribution ou d'une appropriation personnelle.
- Pour des raisons de sécurité, toute dégradation ou usure du matériel, que ce soit celui propre au club ou celui mis à la disposition par le lycée (prises, cordes, dégaines, locaux : sanitaires et d'entreposage) doit être signalée aux responsables du bureau.

### **Matériel individuel :**

- Chaque adhérent est responsable du parfait état d'usage de son propre matériel et doit veiller à en respecter les durées d'utilisation prévues par le constructeur. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'incident lié à l'utilisation d'un matériel personnel usagé. Le club se réserve le droit de refuser l'accès au mur en cas de constat d'utilisation d'un matériel inapproprié.

### **Tenue :**

- Nous rappelons que toute pratique de sport exige une tenue adéquate : à minima une paire de chaussures permettant l'assurage : si baskets prévoir une paire pour l'intérieur et l'extérieur (pour course d'échauffement qui pourra s'effectuer dehors en fonction des conditions météo) et un pantalon de sport (jogging, short long...), pour les cheveux longs prévoir un élastique. A défaut, le club pourra décider d'interdire l'accès au mur. Le port de bijoux est très fortement déconseillé. Il est fortement conseillé d'avoir sa propre paire de chaussons ;

### **Ambiance et moyens de communication :**

- Le fonctionnement harmonieux d'une association passe par une bonne entente entre ses adhérents. Le grimpeur du Vertical Eudois s'engage à exprimer clairement aux autres membres tout malentendu ou problème concernant l'activité, dans un esprit de franchise et de solidarité. Le club communiquera par email ou par whatsapp les détails des sorties organisées, chacun s'inscrira par retour.

**Toute infraction au règlement intérieur dégage la responsabilité du club et pourra entraîner l'exclusion du Vertical Eudois.**